

CHALLENGE ENDURANCE KARTING

VENDREDI 28 AOUT

Endurance d'une heure avec des équipes composées de 2 à 4 pilotes comprenant 30 minutes d'essais qualificatifs et 1h de challenge avec 3 arrêts obligatoires.

NOM DE L'ÉQUIPE : _____

L'équipe sera composée de :

Nom Prénom

E-mail

N° de téléphone

1.

2.

3.

4.

Convention de location d'un kart de loisirs sur la piste du Circuit Pau Arnos

L'usager déclare **avoir pris connaissance de la piste et de ses dispositifs de sécurité** avant de commencer le roulage, et déclare **accepter sans réserve l'état dans lequel ils se trouvent**. Par la présente, **il accepte les risques inhérents à la conduite d'un kart sur le circuit Pau-Arnos sans pouvoir exercer une action à l'encontre du circuit qu'il soit accidenté de son fait ou de celui d'une autre personne** présente sur la piste (panneuteur, photographe, commissaire, personnel de service, etc...) ou pour toute autre raison.

En cas de nécessité il déclare savoir que les services de secours (médecin, pompiers) ne sont pas présents sur le circuit mais seront appelés par téléphone et se situent à Arthez de Béarn, Artix, Pau. La direction du circuit ne peut être tenue responsable des accidents dont pourraient être victimes les usagers (pilotes ou accompagnateurs) tant au niveau corporel que matériel, ni des vols ou litiges survenant entre utilisateurs. Elle n'est jamais la gardienne ou la dépositaire des véhicules présents dans l'enceinte du circuit. Elle ne saurait être responsable de tout vol ou dégradation subis par un véhicule dans l'enceinte du circuit.

Elle se réserve le droit d'interrompre à tout instant l'évolution des utilisateurs pour des raisons de sécurité et l'utilisateur s'engage à obtempérer à toute indication (par drapeaux, signaux, etc...) qui lui sera faite par la surveillance. Le pilote ou ses accompagnateurs sont responsables des dommages causés aux tiers et aux installations (voir tarifs extincteur, réparation barrières rails, pneus).

L'usager déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de la piste de kart.

Et atteste assister au briefing obligatoire avant de débiter le roulage.

Le circuit Pau Arnos a contracté une assurance responsabilité civile pour chaque participant.

Toutefois il est conseillé à ces derniers de contracter une assurance individuelle auprès de son assureur pour la pratique du kart de loisir.

L'usager autorise la SECADIL / MCPA à exploiter toutes photos ou films pris au sein de l'enceinte du Circuit Pau Arnos sur tout support et notamment à des fins publicitaires ou promotionnelles. Cette autorisation est consentie pour le territoire français et une durée de 10 ans à compter de la captation de l'image.

Date :

Signatures précédées de la mention "lu et approuvé" :

Pilote 1

Pilote 2

Pilote 3

Pilote 4

À BIENTÔT !

Votre réservation sera effective lorsque nous aurons reçu votre fiche de réservation accompagnée du paiement d'un montant de 150€. Règlement à l'ordre de SECADIL. Prise en compte des demandes par ordre de réception.